

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022

Étaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Miguel LOYARTE, Maud PERREUL, André LUCAS, Aurélie LEGROS, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Pierre Henri GASDON, Christian COSTA

Étaient Absents Excusés : Jean Yves GARDAN pouvoir à Gérard BEAUGENDRE
Marie Paule GILLOUARD, pouvoir à Jean Luc DUVEL
Michèle PAQUET, pouvoir à Claudie BENARD

PRÉSENTS : 16
POUVOIRS : 3
VOTANTS : 19

Secrétaire de séance: Claudie BENARD

Jean Luc DUVEL annonce la démission de Françoise MARTIN par courrier reçu le 8 juillet. Isabelle HAVARD qui suivait dans l'ordre du tableau a refusé de siéger au Conseil Municipal. C'est Christian COSTA qui est donc le nouveau conseiller municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soit ajoutée une question complémentaire :

- Approbation du règlement intérieur de la salle des sports

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire aux fins demandées.

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 07 JUILLET 2022

Christine FERARD souhaite que soit réalisée la correction suivante : Au point 3 Finances - Les dépenses seront retirées de l'attribution de compensation versée par Vitré Communauté en 2023 et non cette année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès verbal du 07 Juillet 2022 avec cette correction.

2- CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Nouvelle désignation d'un membre du CCAS

Jean Luc DUVEL explique que suite à la démission de Françoise MARTIN, il convient de nommer un nouveau membre, représentant du conseil municipal, au sein du CCAS. En principe, c'est à un membre de la minorité de siéger mais aucun ne le souhaite. Fabienne GUILLOIS propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Fabienne GUILLOIS comme nouvelle membre déléguée du conseil municipal. Les élus du conseil municipal seront donc : Marie Paule GILLOUARD Claudie BENARD, Aurélie LEGROS, Maud PERREUL, Arnaud VOISINNE, et Fabienne GUILLOIS.

2.2 Nouvelle désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Jean Luc DUVEL explique que suite à la démission de Françoise MARTIN, il convient de nommer un nouveau membre de la commission de contrôle de la liste électorale. En droit, c'est à un membre de la minorité de siéger. Pierre Henri GASDON propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Pierre Henri GASDON comme nouveau membre de la commission de contrôle de la liste électorale. Les élus du conseil municipal seront donc : Suzanne DOURDAIN, André LUCAS, Maud PERREUL, Jean Yves TALIGOT, Pierre Henri GASDON.

2.3 Approbation de la mise à jour des commissions

Jean Luc DUVEL explique que suite à la démission de Françoise MARTIN, il convient de nommer des membres au sein de chaque commission ou elle était présente.

Christian COSTA remplace Françoise MARTIN dans les commissions suivantes :

- Urbanisme centre Bourg
- Finances
- Batiments communaux
- Groupe de travail « CEP »

Jean Yves TALIGOT propose aussi de céder sa place en commission voirie à Christian COSTA qui accepte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise à jour des commissions :

| Commissions Communales | | |
|-------------------------------|--------------------|--|
| Commissions | Responsable | Membres |
| Urbanisme - Centre bourg | Jean-Luc DUVEL | Gérard BEAUGENDRE Christine FERARD Jean Yves GARDAN Miguel LOYARTE Yohann CHANTREL Michèle PAQUET Christian COSTA Jean Yves TALIGOT |

| | | |
|---|-------------------|---|
| Communication | Bernard JACQUES | Yohann CHANTREL Arnaud VOISINNE Claudie BENARD Christine FERARD Fabienne GUILLOIS Maud PERREUL Miguel LOYARTE Pierre Henri GASDON |
| Lotissement et ZA (Etudes) Lotissement et ZA (travaux) | Jean-Luc DUVEL | G rard BEAUGENDRE Miguel LOYARTE Yohann CHANTREL Mich le PAQUET Pierre Henri GASDON Jean Yves TALIGOT |
| Finances | Christine FERARD | G rard BEAUGENDRE Jean-Yves GARDAN Claudie BENARD Bernard JACQUES Arnaud VOISINNE Marie Paule GILLOUARD Aur lie LEGROS Christian COSTA |
| Education/ restauration scolaire | Claudie BENARD | Fabienne GUILLOIS Maud PERREUL G rard BEAUGENDRE Arnaud VOISINNE Pierre Henri GASDON |
| Voirie - Assainissement- Environnement | G rard BEAUGENDRE | Jean-Yves GARDAN Mich le PAQUET Andr  LUCAS Suzanne DOURDAIN Arnaud VOISINNE Christian COSTA Pierre Henri GASDON |
| B timents communaux | Jean-Yves GARDAN | G rard BEAUGENDRE Miguel LOYARTE Yohann CHANTREL Mich le PAQUET Arnaud VOISINNE Christian COSTA |
| D veloppement  conomique » | Jean Luc DUVEL | Pierre Henri GASDON Claudie BENARD Arnaud VOISINNE Fabienne GUILLOIS Miguel LOYARTE Yohann CHANTREL |
| Gestion du cimetiere | Jean-Yves GARDAN | Andr  LUCAS Suzanne DOURDAIN Jean Yves TALIGOT |

| | | |
|--|--|---|
| Associations - Sports | Bernard JACQUES | Yohann CHANTREL Miguel LOYARTE Claudie BENARD Arnaud VOISINNE André LUCAS Marie Paule GILLOUARD Pierre Henri GASDON |
| Culture-jeunesse | Claudie BENARD Bernard JACQUES et Christine FERARD | Fabienne GUILLOIS Maud PERREUL Arnaud VOISINNE Aurélie LEGROS Marie Paule GILLOUARD Pierre Henri GASDON |
| Affaires Sociales | Marie-Paule GILLOUARD | Claudie BENARD Aurélie LEGROS Fabienne GUILLOIS Maud PERREUL Arnaud VOISINNE |
| Tourisme - Camping - Etang | Jean Luc DUVEL | Suzanne DOURDAIN Yohann CHANTREL Claudie BENARD Arnaud VOISINNE |
| Groupe de travail "CEP" | Jean-Yves GARDAN | Miguel LOYARTE Gérard BEAUGENDRE Yohann CHANTREL Christian COSTA Bernard JACQUES |
| Groupe de travail "illuminations" | Jean-Yves GARDAN | Fabienne GUILLOIS Michèle PAQUET Miguel LOYARTE Pierre Henri GASDON |
| Groupe de travail "PCS" Plan Communal de Sauvegarde | Marie-Paule GILLOUARD | Christine FERARD Aurélie LEGROS Claudie BENARD Bernard JACQUES Arnaud VOISINNE |
| Commission Contrôle liste électorale | | Suzanne DOURDAIN André LUCAS Maud PERREUL Jean Yves TALIGOT Pierre Henri GASDON |

Jean Luc DUVEL, Maire, est membre de droit dans toutes les commissions

3- ADMINISTRATION

3.1 Approbation de l'avenant portant adhésion d'un nouveau membre à la convention constitutive d'un groupement de commandes avec Vitré Co

Christine FERARD explique que le code de la commande publique, dans son article L2113-6, offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Dans ce cadre, la délibération 2018_038 du conseil d'agglomération du 9 mars 2018 a permis la création d'un groupement de commandes permanent en vue de la passation de marchés relatifs aux services de téléphonie, fixe, mobile ou autre technologie à venir, internet et services connexes.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive.

La convention identifie Vitré Communauté comme le coordonnateur de ce groupement.

Les membres actuels du groupement sont : Vitré Communauté, Commune de Vitré, CCAS de Vitré, SMICTOM, Commune de Châteaubourg, Commune d'Argentré du Plessis, Commune de Le Pertre, Commune de Mondevert, Commune de Brielles, Commune de Taillis, Commune de Châtillon en Vendelais, Commune de Cornillé, Commune de Genes sur Seiche, Commune de Saint Germain du Pinel, Commune de Domalain, Commune de Domagné, Commune de St-Jean-sur-Vilaine, Commune de Balazé, Commune d'Etrelles, Commune de La Selle-Guerchaise, Commune de Bréal-sous-Vitré, Commune de Val d'Izé, Commune de Rannée, Commune de Princé, Commune de Moussé, Commune de Landavran, Commune de Montreuil des Landes, Commune de Montautour, Commune de Moulins.

Le marché de téléphonie, passé dans le cadre de ce groupement, prendra fin au 31 décembre 2022, et Vitré Communauté prépare actuellement le renouvellement de ce marché à effet du 1^{er} janvier 2023.

La commune de Chatillon en Vendelais faisant partie du service commun informatique, il apparaît pertinent de regrouper ses achats de téléphonie fixe, mobile, internet et service connexe avec Vitré Communauté dans le cadre du groupement de commande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- **D'accepter les termes de la convention de groupement de commandes jointe en annexe**
- **De valider l'adhésion de la commune de Chatillon en Vendelais au groupement de commandes**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant d'adhésion à la convention de groupement de commandes afin de prendre part au futur marché de téléphonie, internet et services connexes, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2023**

3.2 RGPD - approbation de la Charte informatique

Christine FERARD rappelle qu'un travail important a été mené en lien avec le CDG 35 afin d'adapter nos pratiques au règlement général de protection des données. Une charte informatique ci jointe est proposée dans le cadre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la charte informatique ci jointe.

4- PERSONNEL

4.1 Modalités de mise en oeuvre du télétravail

Christine FERARD explique que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière ou ponctuelle en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Le télétravail est un mode d'organisation dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie au travail en permettant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle : limiter les temps de trajets, améliorer les capacités de concentration, améliorer le confort de travail dans certaines situations (problème de santé, handicap, grossesse...).

Le télétravail est organisé au domicile de l'agent et s'applique aux fonctionnaires et aux agents contractuels.

Beaucoup d'agents ont déjà pu de manière dérogatoire l'expérimenter durant le confinement. C'est une modalité de travail appréciée des agents qui ont pu l'expérimenter : le secrétaire général, la responsable de la médiathèque, ou l'animatrice du RPE. La liste des fonctions éligibles est déterminée au regard de la nature de l'activité exercée et des nécessités de service, certaines fonctions étant par nature incompatibles avec le télétravail pour le bon fonctionnement du service. La liste des postes éligibles dans la collectivité est fixée comme suit :

- Secrétaire général(e),
- Adjoint administratif sauf les missions nécessitant une présence physique pour l'accueil des usagers
- Animatrice Relais Petite Enfance
- Adjoint du patrimoine (culture et communication)
- Coordination du restaurant scolaire

La liste présentée ci-dessus est exhaustive, toute modification de la liste devant faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Vous trouverez ci-joint la charte de télétravail proposée, qui a été soumise pour avis au comité technique du CDG 35. Celui-ci s'est prononcé le lundi 12 septembre. A l'heure du conseil municipal, nous n'avions pas de retour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la charte de télétravail ci jointe.

4.2 Approbation de la modification du règlement intérieur du personnel communal

Christine FERARD rappelle que le règlement intérieur du personnel communal est applicable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé de le modifier sur deux points :

- Intégration des dispositions sur le télétravail (article 5)
- Modification des horaires en cas d'avertissement du Plan Nationale Canicule - niveau 2 (pics de chaleur et épisodes persistants de chaleur) - niveaux 3 et 4 (canicule carte de vigilance orange et rouge) et en cas d'arrêt sécheresse pris par l'autorité préfectorale.

Le cycle de travail du service technique sera modifié et réduit à 7h. Les horaires seront de 6h00 à 13h00 (article 42)

Le comité technique a été saisi pour avis. Celui-ci s'est prononcé le lundi 12 septembre. A l'heure du conseil municipal, nous n'avons pas de retour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification du règlement intérieur du personnel communal

4.3 Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Christine FERARD explique que plusieurs modifications de postes sont prévues :

| Service Technique | | | | | | |
|---|---|---|---------------------------|---|---|--------------|
| Grade | Missions | Durée hebdo du poste en centième (délib. et rém.) | Agent | SUPPRESSION MODIFICATION OU CREATION DU POSTE | MOTIF | DATE EFFET |
| Agent Maîtrise Principal | Responsable des services techniques | 28,00 | Gilles BOURGEOIS | SUPPRESSION | RETRAITE POUR INAPTITUDE JUN 2022 | 1er octobre |
| Adjoint technique territorial | Agent espaces verts voirie | 35,00 | Sébastien MARIE | CREATION | REGULARISATION | 1er octobre |
| Service Ecole | | | | | | |
| Grade | Missions | Durée hebdo du poste en centième (délib. et rém.) | Agent | SUPPRESSION MODIFICATION OU CREATION DU POSTE | MOTIF | DATE EFFET |
| Adjoint technique principal 2eme classe | Agent faisant fonction d'ATSEM | 28 | Marylene BOSSE DUFOUIL | MODIFICATION - 29,5/35eme | REGULARISATION HEURES COMPLEMENTAIRES | 1ER octobre |
| Adjoint technique principal 1ere classe | Agent faisant fonction d'ATSEM | 30,50 | Denise ROINSON | SUPPRESSION | RETRAITE 1ER NOVEMBRE | 1ER novembre |
| Adjoint technique territorial | Agent faisant fonction d'ATSEM | 25,00 | Patricia FRIDI | CREATION | NECESSITE | 1ER octobre |
| Service Batiment | | | | | | |
| Grade | Missions | Durée hebdo du poste en centième (délib. et rém.) | Agent | SUPPRESSION MODIFICATION OU CREATION DU POSTE | MOTIF | DATE EFFET |
| Adjoint technique territorial | Agent d'entretien des bâtiments et de surveillance des enfants au restaurant scolaire | 14,00 | | MODIFICATION - 17,5/35eme | AJOUT NVEAUX BAT : MILLE CLUB et WC ETANG | 1er octobre |
| Adjoint technique territorial | Agent d'entretien des bâtiments et de surveillance des enfants au restaurant scolaire | 17,50 | Julie HAMARD | MODIFICATION - 20/35eme | REGULARISATION HC et NOUVEAUX BAT: CLASSE 12 et SANITAIRE | 1er octobre |
| Adjoint technique territorial | Agent d'entretien des bâtiments et de surveillance des enfants au restaurant scolaire | 10,00 | Claudia VAILLANT | MODIFICATION - 12/35eme | REGULARISATION Heures complémentaires | 1er octobre |
| Service Restaurant scolaire | | | | | | |
| Grade | Missions | Durée hebdo du poste en centième (délib. et rém.) | Agent | SUPPRESSION MODIFICATION OU CREATION DU POSTE | MOTIF | DATE EFFET |
| Adjoint Technique Principal 1ère Classe | Responsable restaurant scolaire | 28,00 | Christine ROSSARD | SUPPRESSION | RETRAITE 31 JUILLET 2021 | 1er octobre |
| Adjoint technique territorial | Responsable restaurant scolaire et coordonnateur | 17,50 | Valérian ACHABOUB | MODIFICATION - 26/35eme | RESPONSABLE RESTO + COORDONNATION + MENAGE SALLE 10 ECOLE | 1er octobre |
| Service Administratif | | | | | | |
| Grade | Missions | Durée hebdo du poste en centième (délib. et rém.) | Agent | SUPPRESSION MODIFICATION OU CREATION DU POSTE | MOTIF | DATE EFFET |
| Adjoint administratif principal 2eme classe | Agent d'accueil et secrétaire | 32,00 | Pauline MESSE | SUPPRESSION | AVANCEMENT GRADE | 1er octobre |
| Adjoint administratif principal 1ere classe | Agent d'accueil et secrétaire | 32,00 | Pauline MESSE | CREATION | AVANCEMENT GRADE | 1er octobre |

Le comité technique a été saisi et se prononcera sur ces créations, suppressions et modifications de poste. Celui-ci s'est prononcé le lundi 12 septembre de manière différente pour chaque poste. A l'heure du conseil municipal, nous n'avons pas de retour.

Christine FERARD présente également le tableau de mise à jour du tableau des emplois et des effectifs en résultant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Pour le service technique :

- d'approuver la suppression du poste d'agent de maîtrise principal à 28/35ème à compter du 1^{er} octobre
- d'approuver la création du poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre

Pour le service école :

- d'approuver la modification du poste d'adjoint technique principal 2ème classe en passant de 28 à 29,5/35ème à compter du 1^{er} octobre
- d'approuver la suppression du poste d'adjoint technique principal 1ère classe à 30,5/35ème à compter du 1^{er} novembre
- d'approuver la création du poste d'adjoint technique territorial à 25/35ème à compter du 1^{er} octobre

Pour le service Bâtiments :

- d'approuver la modification du poste d'adjoint technique territorial en passant de 14 à 17,5/35ème à compter du 1^{er} octobre
- d'approuver la modification du poste d'adjoint technique territorial en passant de 17,5 à 20/35ème à compter du 1^{er} octobre
- d'approuver la modification du poste d'adjoint technique territorial en passant de 10 à 12/35ème à compter du 1^{er} octobre

Pour le service Restaurant scolaire :

- d'approuver la suppression du poste d'adjoint technique principal 1ère classe à 28/35ème à compter du 1^{er} octobre
- d'approuver la création du poste d'adjoint technique territorial en passant de 17,5 à 26/35ème à compter du 1^{er} octobre

Pour le service Administratif :

- d'approuver la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à 32/35ème à compter du 1^{er} octobre
- d'approuver la création du poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à 32/35ème à compter du 1^{er} octobre

- d'approuver la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs ci-joint en annexe.

5 - ECOLE

Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Vitré

Claudie BENARD explique que la Ville de Vitré a transmis une demande de participation aux frais de fonctionnement d'élèves de la commune scolarisés sur Vitré. Il s'agit de deux enfants en élémentaire dont l'une est en CM2 et l'autre en classe bilingue breton (obligation de prise en charge financière par la commune).

Le cout par élève 2021 est de 488 euros pour un élémentaire et de 733 euros (après déduction des frais de personnel) soit 976 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Vitré pour un montant de 976 euros et d'autoriser le Maire à signer la convention de participation.

6 - RESTAURANT SCOLAIRE

Approbation de l'avant projet définitif de rénovation thermique du restaurant scolaire, du plan de financement prévisionnel et de demande de subvention au Département et à l'Etat

Claudie BENARD détaille l'avant projet définitif de rénovation thermique du restaurant scolaire. Celui-ci a été présenté en commission bâtiment et à la commission école restaurant scolaire qui ont donné un avis favorable.

L'estimation financière prévisionnelle du projet serait de 110 840 euros en comprenant les frais de maîtrise d'œuvre. Le plan de financement est détaillé avec un autofinancement de la commune de 40% soit 44 336 euros. La commune sollicitera plusieurs subventions (20% pour la DETR - ETAT, 20% DSIL -ETAT, 20% Fonds de soutien du Département). Ce projet figure dans les actions éligibles au programme petites villes de demain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver l'avant projet définitif de rénovation thermique du restaurant scolaire comprenant ses volets techniques et financiers**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel ainsi que la sollicitation des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR et de la DSIL) et du Département**

7 - MAISON DE SANTE

Approbation de l'avenant n°1 au lot 4 - Couverture Ardoises

Jean Luc DUVEL rappelle que le lot Couverture Ardoises a été attribué à la société OGER pour un montant de 45 128.15 € HT.

L'objet de cet avenant n°1 concerne les travaux suivants :

- Non réalisation de chien assis inversé remplacé par une grille : - 1 420 € HT

Montant du marché initial : 45 128.15 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : - 1420 € HT

Soit un nouveau montant du marché à 43 708,15 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **valider l'avenant n°1 au lot Couverture Ardoises**
- **autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant**

8 - FONCIER

Approbation du projet d'échange de terrain aux consorts KERDIVEL et partage des frais de notaire

Jean Luc DUVEL présente le projet d'échange de terrain avec les consorts KERDIVEL :

- Parcelle G988
- Parcelle G989

Les frais notariaux s'élèvent à 800 euros. Il est convenu de partager les frais de notaire à 50/50.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- Approuver Le projet d'acte notarial entérinant l'échange de terrain avec les conjoints KERDIVEL ;
- Partager les frais de notaire à 50/50

9 - SPORT

9-1 Approbation de la convention d'animation sportive directe Basket

Bernard JACQUES explique que la convention d'animation sportive a pour objet l'amélioration de la pratique sportive du Basket à Chatillon en Vendelais. Elle prend effet au 31 août 2022 jusqu'au 30 juin 2023.

La convention organise les obligations et les responsabilités entre :

- Vitré Communauté qui fait intervenir un éducateur sportif
- Le club de Basket qui paie la prestation, assure la présence d'un cadre bénévole majeur et veille à ce que les pratiquants soient licenciés
- La commune qui met à disposition les installations et les équipements nécessaires et effectue les tests de contrôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- approuver la convention d'animation sportive pour la pratique du basket pour l'année 2022/2023
- autoriser le Maire à la signer

9-2 Approbation de la convention d'animation sportive directe Football

Bernard JACQUES explique que la convention d'animation sportive a pour objet l'amélioration de la pratique sportive du football à Chatillon en Vendelais. Elle prend effet au 31 août 2022 jusqu'au 30 juin 2023.

La convention organise les obligations et les responsabilités entre :

- Vitré Communauté qui fait intervenir un éducateur sportif
- Le club de football qui paie la prestation, assure la présence d'un cadre bénévole majeur et veille à ce que les pratiquants soient licenciés
- La commune qui met à disposition les installations et les équipements nécessaires et effectue les tests de contrôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- approuver la convention d'animation sportive pour la pratique du football pour l'année 2022/2023
- autoriser le Maire à la signer

10 - QUESTION COMPLEMENTAIRE

Approbation du règlement intérieur de la salle des sports

Bernard JACQUES explique que le règlement intérieur de la salle des sports a été mis à jour. Bernard JACQUES demandera aux associations, aux écoles de l'appliquer afin de maintenir le sol et la salle à nettoyer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le nouveau règlement intérieur de la salle des sports

11- INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

↳ Personnel :

- Signature d'un contrat à durée déterminée avec Julie HAMARD (contrat à 17h30) entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 août 2023
- Départ en retraite de Mme Cécile GARDAN au 1^{er} novembre
- Départ en retraite de Mme Denise ROINSON au 1^{er} novembre

↳ Marchés :

- Signature d'un devis pour la fourniture de panneaux sandwichs pour le nettoyage des norvégiennes au restaurant scolaire pour un montant de 3051.50 euros TTC avec le prestataire MAINE AGRO TECH

↳ Urbanisme :

- Décision de non préemption par la commune en date du 6 juillet à la ZA PIMOTIERE -
Acquéreurs : SCI LA PIMOTIERE-Aurélien OGER

Christine FERARD informe les élus que le recensement des habitants va se dérouler du 19 janvier au 18 février 2023. La commune lance un appel à candidature d'agents recenseurs jusqu'au 30 novembre 2022.

Christine FERARD explique que la direction générale des finances publiques organise en lien avec France Service une permanence téléphonique les mardi 25 octobre, 15 novembre et 13 décembre.

12 - QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h22

A Châtillon-en-Vendelais,

Le 19 Septembre 2022

La secrétaire de séance,
Claudie BENARD



Le Maire,
Jean-Luc DUVEL



